

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA



© PHOTO : ANNIE KMETKO

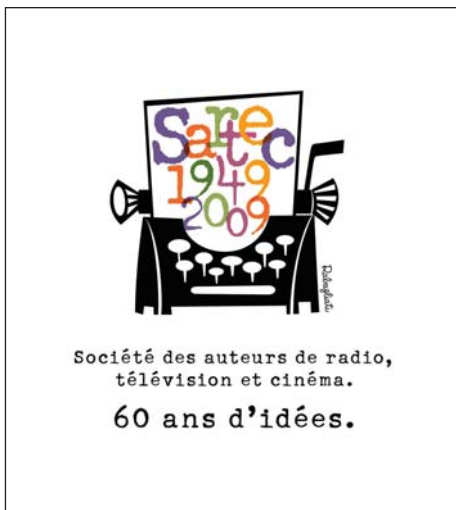
Bonne fête à nous !!!

sécurité social possible grâce au programme d'assurance et aux contributions obtenues pour les régimes de retraite. Une association qui défend sur toutes les tribunes l'opinion et les intérêts des créateurs qu'elle représente et qui continuera à le faire.

Et oui ! C'est notre fête. La SARTEC célèbre ses soixante ans cette année. Comme les hautes instances régissant notre secteur ne semblent définitivement pas enclines à nous faire de cadeaux en ces temps moroses, nous avons décidé de prendre les choses en main. Tout d'abord, admirez ci-contre la magnifique illustration de Michel Rabagliati pour souligner l'évènement. On en a fait, entre autres, des chandails que vous pouvez acheter et porter fièrement. Une bonne façon de s'exposer sur la place publique. Pas mal plus amusant et décoratif qu'une audience du CRTC, croyez-moi.

Nous nous offrons aussi une refonte de notre programme d'assurances. Nous avons dans un premier temps changé de courtiers pour choisir une grande firme, Mercer, pouvant nous fournir les analyses plus pointues dont nous avons besoin pour prendre des décisions éclairées. Suite à une analyse approfondie de notre situation, les gens de Mercer nous ont proposé une série de mesures qui nous permettront de continuer à bénéficier de la meilleure protection possible malgré l'augmentation constante des coûts de l'assurance médicaments.

Bien sûr, vous me direz avec raison qu'une actualisation du programme d'assurance collective, c'est pas très sexy comme cadeau. Mais quand on y pense, ça traduit exactement ce qu'est la SARTEC depuis 60 ans : une association qui cherche par tous les moyens à procurer aux auteurs les meilleures conditions de travail par le biais des ententes collectives, le meilleur filet de



Notre soixantième anniversaire arrive d'ailleurs dans une période particulièrement troublée où il est plus que jamais important de faire entendre notre voix. La radiodiffusion telle qu'on l'a connue jusqu'à maintenant est en crise. La baisse des revenus publicitaires chez les diffuseurs généralistes, la multiplication des chaînes et des plateformes de diffusion, la refonte du Fonds canadien de télévision en Fonds des médias du Canada, la perte de l'enveloppe réservée à Radio-Canada dans ce fonds, les demandes que font plusieurs groupes de diffuseurs au CRTC afin de diminuer les obligations en programmation locale et en contenu canadien donnent lieu à de grandes inquiétudes. Au moment où j'écris ces lignes, le couperet vient de tomber à Radio-Canada avec l'annonce de l'abolition de 800 postes dont près de la moitié au réseau français.

Comment, dans ces conditions, arriver à préserver la qualité et la diversité de nos créations ? Il n'y a pas de solution miracle. Mais il me semble évident que la solution ne passe certainement pas par un affaiblissement du cadre réglementaire ni par un appauvrissement de la télévision et de la radio publique canadiennes.

Mauvais moment pour faire la fête ? Au contraire. C'est le moment idéal pour faire parler de nous. Pour resserrer les liens avec nos amis et se faire de nouveaux alliés. Et pour rappeler à tous l'importance primordiale des auteurs dans cette industrie en mutation.

Sur ce, bon soixantième et on se voit, j'espère, à l'occasion des diverses activités spéciales que nous sommes en train de concocter. ☺

SYLVIE LUSSIER, présidente

[SOMMAIRE]

- 2 Félicitations ! à nos membres
- 2 Avis de recherche
- 2 Au revoir !
- 3 Une vraie honte à la Sartec
- 4 À vos claviers
- 4 Regard : Meilleur scénario
- 5 Bernard Émond ou la création responsable
- 9 Projets acceptés
- 11 IAWG à Auckland
- 12 La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias
- 15 Renouvellement de TVA
- 17 Notre régime d'assurance collective
- 17 Nouveaux membres
- 18 Qu'ossa donne à un auteur d'être là ?
- 19 À votre agenda
- 20 Compte d'épargne libre d'impôt

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Manon Barbeau a récemment été élu Fellow d'Ashoka au Canada à titre d'entrepreneuse sociale pour le Wapikoni Mobile.

Michel Côté, Robert Ménard, Claire Wojas, *Cruising bar 2*, Bourse 2009 de Téléfilm pour le plus grand succès au box-office québécois en 2008 et le 2^e film canadien le plus lucratif de l'année.

Fernand Dansereau, Jutra-Hommage.

Robert Morin, Prix du Gouverneur général du Canada en arts visuels et en arts médiatiques pour l'ensemble de son œuvre.

Annie Piérard, *Annie et ses hommes*, *Deux frères*, *Caserne 24* et *Mourir d'amour*. Lauréate du Gala 2009 Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias.

Kim Yaroshevskaya, *Fanfreluche*. Lauréate du Gala 2009 Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias

Renée Beaulieu (scén.),
Anaïs Barbeau-Lavalette (réal.),
Le ring,

- Prix du Meilleur film, 10^e édition du Festival international du film d'Aubagne, France ;

Jacques Davits (scén.), **Denis Villeneuve** (réal.),
Next Floor,

- Prix Jutra du Meilleur court ou moyen métrage ;

Félix Dufour-Laperrière (scén. et réal.),
Rosa Rosa,

- Prix SARTEC du Meilleur scénario de court métrage en langue française, Regard sur le court au Saguenay ;

Guy Édoin (scén. et réal.), *La battue*,
Grand Prix FC3A du Meilleur court métrage ;

Bernard Émond (scén.), **Benoît Pilon** (réal. et participation au scén.),
Ce qu'il faut pour vivre,

- Prix Jutra du Meilleur scénario ;
- Prix Jutra de la Meilleure réalisation ;
- Prix Jutra du Meilleur film ;
- Prix AQCC du Meilleur long métrage québécois ;

Jean-François Lévesque (scén. et réal.),
Le nœud de cravate,

- Prix Jutra du Meilleur film d'animation ;
- Mention spéciale, AQCC du Meilleur court et moyen métrage de fiction ;

Philippe Falardeau (scén. et réal.),
C'est pas moi j'le jure,

- L'Ours de Crystal du meilleur long métrage de la Génération K-Plus et le Grand Prix Deutsches Kinderhilfswerk, Festival du Film de Berlin ;
- Indie Award du meilleur long métrage de l'Association canadienne de production de film et de télévision (ACPFT) ;
- Prix du meilleur film canadien 2008 et de la meilleure réalisation de l'Association des critiques de cinéma de Vancouver ;

Isabelle Hébert (scén.), **Léa Pool** (réal.),
Maman est chez le coiffeur,

- Deux Prix du public : aux Journées de Soleure en Suisse et au Festival de Göteborg.
- Prix Jutra du Film s'étant le plus illustré hors Québec ;

Lisette Marcotte (scén. et réal.),
Trisomie 21 : le défi Pérou,

- Prix du public Festival du film de l'Outaouais.

[AU REVOIR !

Madame **Valérie Letarte** et Monsieur **Bernard Arcand** nous ont quitté respectivement, en décembre 2008 et janvier 2009.

[AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession **Andrée Dufresne**, Succession **Florence Martel**, Succession **Marcelle Barthe**, Succession **Michel Robert**, **Hubert Blais**, **Émile Coderre**, **Claude D'Astous**, **André Desrochers**, **Léon Dewine**, **Jean-Marc Drouin**, **Jean Guillaume**, **Lytte Maynard**, **Guy Parent**, **Gema Sanchez**, **Marie T. Daoust**, **Taib Soufi**, **Najwa Tlili**.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de **Raymond Guérin** produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec **Diane Archambault** au (514) 526-9196.

[INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique n'est plus à jour ? Vous avez des nouvelles données à nous communiquer ou à corriger ? En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription en vous servant de la fiche de renseignements dans notre site Internet à l'adresse suivante :

www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec **Odette Larin** au (514) 526-9196 ou information@sartec.qc.ca

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Sylvie Lussier

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRÉSOSIÈRE

Louise Pelletier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen

Geneviève Lefebvre

Mathieu Plante

Marc Roberge

Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière (congé sabbatique)

Mélissa Dussault

Evelyne Leblanc

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

COMMIS AUX COMPTES À RECEVOIR

Marie-Andrée Guinard

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

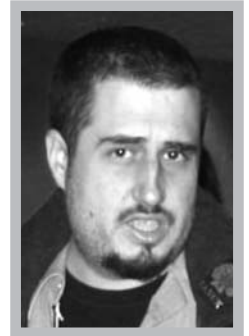
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

UNE VRAIE HONTE À LA SARTEC

PAR MATHIEU PLANTE



En 2149, nous fêtons les deux cents ans de la SARTEC. Mais pourquoi anticiper ? Concentrons-nous tout d'abord sur le soixantième que nous fêtons en grandes pompes cette année. Vous connaissez tous la Grande Histoire de la SARTEC, son combat acharné pour les auteurs, ses négociations farouches, ses grandes ententes collectives... mais la petite histoire qui se cache derrière la Grande est beaucoup moins connue, et pour cause !

Cette belle et grande SARTEC ! Si professionnelle, si respectable, si dévouée. Si seulement vous saviez...

Car les fantômes sont nombreux dans les placards de la SARTEC, et les souvenirs cachés parfois honteux et horribles. Voici donc les petits faits cocasses et souvent embarrassants qui ont parsemé le chemin maudit de notre belle institution...

1949. À cette époque, la Société des auteurs (SA) existe enfin, mais ne peut encore se payer le luxe d'avoir un toit. Les contrats sont alors conservés chez la secrétaire de la Société, madame Jacqueline Dubuc. Dans les années qui suivront, la (SA) établira ses quartiers généraux au Complexe Desjardins.

23 février 1954. Naissance de notre actuel directeur général adoré, Yves Légaré. Ses premiers mots seront « entente » et « collective ».

Novembre 1979. La SARDEC achète une vieille maison de chambre sur la rue Panet. Plusieurs meurtres importants ont été commis dans cet ancien hôtel de passe, mais le pire reste encore à venir...

21 novembre 1984. 175 « club sandwiches » sont livrés de façon anonyme aux locaux de la SARDEC. La facture sera salée, mais on ne retrouvera jamais les vrais coupables.

7 mai 1995. Pour la première fois, la SARDEC ajoute des verbes dans ses procès-verbaux. Le succès est immédiat et la popularité en librairie de ces procès-verbaux surprend encore et toujours.

12 avril 1999. La GRC fait perquisition dans les locaux de la rue Panet et découvre avec horreur et stupéfaction le « mini-bar » secret renfermant une incroyable quantité de « chips » et de chocolat de contrebande. Les employés permanents seront

sévèrement jugés, mais les tentatives de suicide évitées. Pour se refaire une image, la SARDEC change son nom et devient dorénavant la SARTEC.

14 janvier 2002. Le membre du conseil d'administration Marc Roberge prononce pour la première fois les paroles qui deviendront par la suite la devise officielle de la SARTEC : « Écrire sans contrat SARTEC, c'est comme faire le Tour de France sur un vélo pas de selle. »

« Écrire sans contrat SARTEC,
c'est comme faire le Tour de France
sur un vélo pas de selle. »

— MARC ROBERGE

4 novembre 2007. Par solidarité pour les auteurs américains depuis peu en grève, Yves Légaré s'agenouille sur la place Jacques-Cartier et, devant les caméras de la presse internationale, s'ampute de son plus bel atout... sa moustache.

7 novembre 2008. Au-dessus de l'Océan Indien, dans l'avion qui le mène à la dernière rencontre de l'IAWG à Auckland en Nouvelle-Zélande, notre ex-président Marc Grégoire pète une crise violente en découvrant que le nom du scénariste n'est pas inscrit dans le dépliant annonçant le film. Rapidement, l'avion doit être détourné à Madagascar où monsieur Grégoire aurait été vu pour la dernière fois vêtu d'une chic camisole de force. Notre nouvelle présidente Sylvie Lussier tente encore de le faire rapatrier, mais Harper fait la sourde oreille.

15 janvier 2009. L'eau courante et l'électricité sont enfin disponibles dans la maison de la rue Panet.

27 mars 2009. La SARTEC poursuit en diffamation l'auteur Mathieu Plante pour propos mensongers, atteinte à la réputation et avoir causé une vraie honte à la SARTEC... 11

À vos claviers!

TÉLÉFILM Canada

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets de long métrage de fiction
dépôt : **mercredi 20 avril 2009**

Les projets doivent être reçus au plus tard à la date mentionnée.

personne-ressource : **Brigitte Dupré**
DUPREB@telefilm.gc.ca
tél.: 514 283-6363 ou 1 800 567-0890
www.telefilm.gc.ca

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Volet 1 – Aide sélective aux scénaristes et scénaristes-réalisateurs

dépôt : **vendredi 19 juin 2009**

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Volet 1 – Aide à la scénarisation
dépôts : **vendredi 15 mai 2009** et
vendredi 6 novembre 2009

- La SODEC procède à l'étude d'une demande **seulement si elle est reçue avant 17 h 00** aux dates de dépôt spécifiées

tél. : 514 841-2200 ou 1 800 363-0401
télé. : 514 864-3949
www.sodec.gouv.qc.ca
www.jeunescreateurs.qc.ca

Bourses SACD

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 4 000 \$ chacune.

dépôt : **en tout temps**
www.sacd.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :
SACD / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

Bourses SCAM

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 9 000 \$ jusqu'à concurrence de 2 000 \$ chacune.

dépôt : **en tout temps**
www.sacm.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :
SCAM / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

ARTS MÉDIATIQUES

Conseil des arts du Canada

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo :

■ Subventions de scénarisation

Prochaine date d'inscription : **1^{er} octobre 2009**

■ Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : **en tout temps** (au moins 6 semaines avant la date de départ)

Les artistes francophones doivent communiquer avec
Laura Jeanne Lefave, agente du Service des arts médiatiques
Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais) ou
613 566-4414, poste 5254

Courriel : laurajeanne.lefave@conseildesarts.ca
www.conseildesarts.ca/mediatiques/

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses de carrière en cinéma

à l'intention des scénaristes et réalisateurs

Prochaine date d'inscription : **15 octobre 2009**

Bourses de type A et B

Prochaine date d'inscription : **10 septembre 2009**

- recherche et création
- perfectionnement

Bourse de déplacement aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : **en tout temps**

Montréal : 514 864-3350 ou 1 800 608-3350
Québec : 418 643-1707 ou 1 800 897-1707
www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_media.htm

Regard sur le court métrage au Saguenay Prix Meilleur scénario accompagné d'une bourse de 1 000 \$ de la SARTEC

Félix Dufour-Laperrière, *Rosa Rosa*

Le Festival Regard sur le court métrage au Saguenay se terminait le 15 mars dernier. À cette occasion, la SARTEC a offert une bourse de 1 000 \$ au Meilleur scénario de langue française d'ici pour une deuxième année. Le jury composé de la comédienne Pascal Bussières, du scénariste-réalisateur Jean Châteauvert et du critique et auteur français Jacques Kermabon, a décerné le prix du meilleur scénario à Félix Dufour-Laperrière pour son court métrage : *Rosa Rosa*.

Bernard Émond ou La création responsable

PAR DIANE CAILHIER



RVCQ 2009 : Leçon de scénario

La leçon de scénario donnée par Bernard Émond, lors des Rendez-vous du cinéma québécois, s'est avérée une réflexion sur l'art cinématographique, aux antipodes d'un enseignement de techniques d'écriture. Ce cinéaste très personnel, qui se distingue autant par ses sujets que par sa manière de les aborder, est en effet un pourfendeur du mode d'emploi qui uniformise la création audiovisuelle.

D'entrée de jeu, le conférencier a annoncé ses couleurs en mettant les apprentis scénaristes en garde contre les « mauvaises fréquentations » culturelles qui risquent d'entacher leur créativité. « *You are what you eat.* » Appliquant le slogan végétarien des années soixante à la vie intellectuelle, il souligne la nécessité de fréquenter les grandes œuvres de la littérature et du cinéma pour faire une œuvre valable.

Se nourrir de télévision, de *blockbusters* et de *best-sellers* n'apprendrait qu'à refléter le monde tel qu'il se voit lui-même, à plaire au public et à contribuer au narcissisme contemporain. Il concède cependant avec humour qu'à ce régime-là, un bon auteur pourra devenir riche et connu, « ce qui est comme chacun sait, le but de l'existence humaine ».

Le métier de scénariste

Bernard Émond conteste aussi l'idéologie actuelle de l'expression de soi. « On n'a pas encore onze ans qu'on nous met une caméra vidéo dans les mains et qu'on nous demande de nous exprimer. »

S'exprimer lui apparaît comme ce qui est le moins important en art. Même si toute vie mérite d'être racontée, il faut du recul, une connaissance de son métier et du monde dans lequel on vit pour en faire une œuvre. L'engagement et la connaissance du métier sont irremplaçables. L'absence de culture peut parfois donner quelque chose de brut et d'intéressant au niveau du témoignage, mais il faut alors avoir du génie, ce qui est très rare.

Sa définition du métier de scénariste n'est pas le savoir-faire qu'on enseigne dans les écoles, mais celui qui s'apprend au contact des grandes œuvres. Un métier d'artiste exige qu'on s'engage par rapport au monde dans lequel on vit et par rapport à l'art qu'on pratique. Une vie intellectuelle riche et une attention au monde sont à cet égard essentielles pour qui veut écrire des films.

L'art est la rupture avec soi et la rencontre avec le spectateur. Les médias se contentent malheureusement de reproduire le monde en fabriquant du divertissement. Le mot « divertir » vient d'ailleurs du mot latin « *divertere* » qui veut dire détourner et séparer, ce qui est le contraire de l'engagement. Le paradoxe du divertissement est qu'au lieu de provoquer l'évasion, il nous enferme en nous tendant un miroir de nos vies. L'art doit au



Bernard Émond ou La création responsable

Bernard Émond

contraire nous sortir de nos certitudes et de nos habitudes en nous ouvrant à ce qui n'est pas nous.

D'où viennent les histoires ?

Des facteurs souterrains et des facteurs anecdotiques inspirent le contenu de nos histoires.

Bernard Émond se rend compte que ses films parlent de la perte depuis vingt ans. Il soupçonne que cette préoccupation doit remonter à son enfance, mais ne juge pas important d'en identifier la raison.

Il est par ailleurs très sensible au fait que la culture québécoise est en train de s'effondrer avec une culture de masse qui oublie le passé. Ethnologue de formation, il compare cette situation à la perte des repères culturels dans les collectivités du Grand Nord où il a vécu plusieurs années.

Des expériences concrètes peuvent aussi être à l'origine de nos sujets. La perte du langage, qui est au cœur du film *Contre toute espérance*, vient du souvenir de son oncle et de son grand-père qui étaient tous deux aphasiques. L'attention au monde et l'ouverture aux autres peuvent générer beaucoup d'histoires. Auteur de plusieurs documentaires, les réalités qu'il y a explorées ont inspiré ses fictions.

L'esprit d'un lieu est aussi une source d'inspiration. Alors qu'il tournait un documentaire sur un anthropologue, il a eu un choc en pénétrant dans la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. Il lui est apparu que ce lieu à la fois kitsch et grandiose attendait un film. Il y est retourné souvent et quatre ans plus tard, il a trouvé son sujet. Il a retenu dans un premier temps l'histoire de neuf personnes qui venaient y prier. Il en est resté deux. Une femme désespérée qu'il a vue sur un quai est devenue la Jeanne de *La Neuvaine* et un jeune chômeur qui venait prier pour trouver un emploi est devenu son François.

Pour tous ses longs métrages, c'est en visitant des lieux que son histoire a pris forme.

Ainsi, après avoir passé cinq jours en Abitibi pour une projection de *La femme qui boit*, il a décidé d'y faire un film. Il a donc loué un chalet près de Normétal et son histoire est née. Il s'est aussi imprégné de la banlieue pour écrire *Contre toute espérance*.

L'éloge des contraintes

« Seules les idées faisables finissent par être faites. » Les contraintes budgétaires et temporelles sont incontournables dans les petits pays comme le Québec. Il faut donc apprendre à travailler avec ces contraintes plutôt que

tenter les combattre, mise à part la pression de plaire au public, qu'il juge stupide.

Il faut se montrer plus futé que ceux qui veulent nous arrêter pour des raisons financières, et utiliser les contraintes pour se dépasser. On pourra se rendre compte qu'il est souvent préférable de filmer un visage dans une gare que la gare entière...

Les contraintes n'ont d'ailleurs jamais empêché les artistes de faire des grandes œuvres, dans tous les domaines.

Méthode de travail

Bernard Émond réfléchit en marchant. Il tourne réellement en rond pendant des mois, mais le jour arrive où il a l'impression que « le jello poigne », et alors, tout va très vite.

Quand il a son début, son milieu et sa fin, il fait un tableau de cinquante séquences environ, puis un synopsis de trente pages qu'il écrit comme une nouvelle. Il le fait lire à sa productrice et à des comédiens, puis rédige très vite une première version à laquelle il reviendra plus tard. Comme il écrit toujours trois pages par jour, il complète sa première version en un mois et demi. Elle n'a pas besoin d'être bonne, ce n'est que le début du travail.

Il fait par ailleurs beaucoup de recherche avant d'écrire. *20 h 17 rue Darling* se passe dans le quartier de son enfance qu'il connaît bien et il est allé à des réunions AA assister à des sessions de partage où les gens se racontent.

Pour *Contre toute espérance*, il a consulté des téléphonistes et en a même engagé deux pour former Guylaine Tremblay, dont c'est le métier dans le film.

Il a aussi rencontré des orthophonistes et des aphasiques pour bien comprendre et décrire leur désarroi. Le comédien Guy Jodoin a fait de même pour apprendre à boiter et à déparler. Cette recherche lui a permis d'atteindre la véracité dans les détails mais aussi l'âme, le fond, à l'arrière-plan de cette maladie.

Ce qu'il faut pour vivre a été écrit il y a une vingtaine d'années, après son séjour dans le Grand Nord. Il s'est mis à lire sur l'épidémie de tuberculose qui y a sévi et il a intégré dans son histoire des récits innus, qui sont primordiaux dans le déroulement du film.

Ses nombreuses lectures peuvent aussi lui inspirer un personnage, une manière d'écrire un commentaire ou de structurer un film. Il a même le projet d'adapter une œuvre de Tchekhov dont il a déjà rédigé le scène-à-scène, mais il préfère attendre d'être vieux pour faire le film...

Le documentaire

Bernard Émond regrette parfois de ne plus faire de documentaires, mais il lui faut bien admettre qu'il a maintenant la piqûre de la fiction. Ses documentaires étaient par ailleurs très scénarisés. Il part du principe que le cinéma est toujours un art de la fabrication. Le travail de construction

est donc aussi important en documentaire qu'en fiction. Même quand on travaille avec la réalité, c'est du cinéma et le documentaire consiste à construire une vérité avec du réel.

Émond a toujours été terrorisé en commençant un documentaire parce qu'il ne pouvait entièrement contrôler ce qu'il ferait de son petit budget et qu'il se sentait redevable envers ses personnages. C'est beaucoup moins troublant pour lui d'avoir des millions pour une fiction où il sera Dieu le père pendant quelques mois. Il trouve particulièrement exaltant de voir une idée écrite sur un bout de table devenir vraie.

La structure des scénarios

Bernard Émond a lu le *Screenplay* de Syd Field, il y a vingt ans. L'auteur y proposait une structure type avec un paradigme d'actes et de pivots pour écrire un bon scénario. Il a par la suite constaté que les films les plus extraordinaires n'ont pas de structure type. Il considère qu'il y a de multiples façons de structurer un film et les siens ont généralement une structure temporelle complexe. Il inclut dans le plaisir du jeu structurel la possibilité de modifier le scénario au montage, considérant le texte comme un outil de travail flexible.

Il y a toujours plusieurs scènes inutiles dans les premières versions. Il faut penser au nombre de jours de tournage qui sont limités au Québec. Il est donc essentiel de ne garder que les scènes importantes, en se demandant à chacune d'elles si les comédiens auront quelque chose d'intéressant à jouer. Ce sont eux qui portent le film et Bernard Émond les consulte toujours en cours de scénarisation.

Un scénario n'est d'ailleurs jamais terminé pour lui. Il arrête l'écriture ou le montage parce que le temps manque, mais il est rarement satisfait de ce qu'il écrit ou tourne. Pour cette raison, il n'aime pas revoir ses films, parce qu'il y trouve toujours des erreurs.

Les dialogues

Le maniérisme du silence n'est pas mieux que l'abondance de mots. Il n'y a pas de recettes. Tout dépend de l'histoire et des personnages. Il peut y avoir trop de dialogues ou trop peu.

Émond est attiré par le maximum d'expression avec un minimum d'encombrement.

Ses textes ne sont pas fleuris. Il décrit parfois l'atmosphère ou ce que les personnages pensent, mais seulement quand ça lui paraît important de le préciser. Il admire d'ailleurs la psychologie réductrice des frères Dardenne qui protègent le mystère des personnages.

Pour sa part, il ne fait plus de description des personnages pour accompagner ses projets. Il s'est rendu compte que l'étape de la distribution des rôles l'incite souvent à faire de nouveaux choix, qui changent le physique et sa



BERNARD ÉMOND

Filmographie

■ LONG MÉTRAGE DE FICTION

SCÉNARIO ET RÉALISATION

La donation (titre de travail: *Les fins dernières*).

Sortie automne 2009.

Contre toute espérance (2007)

La neuvaine (2005)

20 h 17, rue Darling (2003)

La femme qui boit (2001)

SCÉNARIO

Ce qu'il faut pour vivre (INUUUJUTIQSAK) (2008)

EN PRÉPARATION (EN SCÉNARISATION)

Katia

La renonciation

■ DOCUMENTAIRE

RECHERCHE, SCÉNARIO ET RÉALISATION

Le temps et le lieu (2000)

L'épreuve du feu (1997)

L'instant et la patience (1994)

Ceux qui ont le pas léger meurent

sans laisser de trace (1992)

SCÉNARIO ET RÉALISATION

La terre des autres (1995)

La manière des Blancs (1990)

Bernard Émond

Bernard Émond ou La création responsable

perception des personnages. Marie-Jan Seille, sa formidable directrice de casting, lui propose souvent des comédiens atypiques, très différents de ceux qu'il avait prévus à l'origine.

Le dialogue peut être réaliste. Il faut alors fréquenter le milieu décrit et écouter les conversations aux restaurants du coin pour entendre la musique de la langue qu'on y parle. Des dialogues non réalistes peuvent cependant être extraordinaires. Il donne en exemple une réplique qu'il aime beaucoup dans *La Neuvaine* quand François dit à Jeanne : « Votre âme est dans l'angoisse. »

La critique

Il est important de faire le tri dans les critiques qu'on nous adresse. Il ne faut pas écouter tout le monde, mais il est essentiel de se faire rentrer dedans pour avancer.

Les suggestions des analystes d'institutions peuvent être intéressantes, mais il faut rester ferme quand on s'y oppose. Un dilemme peut parfois surgir entre le film qu'on veut faire et ce qu'il faut faire pour obtenir du financement. L'uniformité du cinéma vient de ce que les cinéastes savent quoi faire pour obtenir du financement et s'y conforment. Le film artisanal permet cependant d'échapper à ce « *main stream* ».

Travailler avec comédiens connus peut aider à obtenir les fonds nécessaires, mais il faut surtout un producteur déterminé. Sa productrice, Bernadette Payeur, est heureusement un pitbull qui ne lâche jamais son os.

Faire ce métier demande un front de bœuf et beaucoup de persévérance. Il faut aussi rester insatisfait, éviter de se trouver bon et de se sentir trop à l'aise dans son travail, si on veut aller au bout de ses possibilités.

Bernard Émond ne croit pas avoir fait de chefs-d'œuvre comme le *Fanny et Alexandre* de Bergman ou le *Thérèse* d'Alain Cavalier. Son ambition est de faire des œuvres sincères et fortes et il espère faire quelque chose d'utile, dans sa perspective d'artiste et d'humaniste.

Cette leçon de scénario a ravi la foule de jeunes venus y assister. Les seules têtes blanches y étaient en effet celles d'Arthur Lamothe et la mienne... Les applaudissements nourris et les questions très pertinentes du public démontraient clairement une adhésion à cette vision exigeante et engagée de la création. Bernard Émond a transcendé la formule en nous livrant, avec une conviction passionnée, sa conception de l'Art et de la responsabilité des artistes dans le monde. **13**



© CINDY BOYCE

BERNARD ÉMOND

(Films et vidéos – autres fonctions)

■ DRAMATIQUE JEUNESSE

Pinamesh et la tente tremblante (2001)
Aani-la-bavarde (2000)

■ DRAMATIQUE

A Summer in the Life of Louisa (1986)
The Homecoming (1985)

■ ÉMISSION ÉDUCATIVE

Série sciences et cultures (1984)

■ DOCUMENTAIRE

Solvent Abuse, a Question of Life And Death (1988)
Siugrajamiut / Les gens du sable (1986)
Minguisiqviit / Places to Rest In (1984)
Les amérindiens et nous (1983)
On sort ensemble ? (1981)
Trois mille fois par jour (1978)
Musique populaire et musique du peuple (1976)
L'Alcan c't'une vie (1974)
Classes et classe (1973)

Messages publicitaires sur le SIDA (1988)

■ PUBLICATIONS

Contre toute espérance, scénario et regards croisés.

À paraître en 2009

La Neuvaine, scénario et regards croisés. 2007

Il y a trop d'images, in *Métier, réalisation*, Bruno Carrière. 2006

20 h 17 rue Darling. 2002

Aani-la-Bavarde, livre pour enfants. 1993 (Rééd. 2007)

Savoir ne pas savoir, in *Un Cinéma Sous Influence (La revue Lumières, 1987-1992, une anthologie)*, Isabelle Hébert. 1993

Plusieurs textes ont également été publiés dans divers journaux et revues.

Bernard Émond

TÉLÉFILM CANADA**Fonds du long métrage du Canada****Volet sélectif – Année 2009-2010**

Dépôt du 12 novembre 2008

- *Opération Tablette*, scénarisé par Pierre Lamothe et Claude Lalonde et réalisé par Louis Choquette
- *Le journal d'Aurélié Laflamme*, scénarisé par l'auteure de la série du même nom : India Desjardins en collaboration avec Christian Laurence (réalisateur)
- *Gerry*, écrit par Nathalie Petrowski et réalisé par Alain DesRochers
- *À l'origine d'un cri*, écrit et réalisé par Robin Aubert
- *Le poil de la bête*, scénarisé par Stéphane J. Bureau et Pierre Daudelin, réalisé par Philippe Gagnon
- *Piché*, scénarisé par Chantal Cadieux et Ian Lauzon, réalisé par Érik Canuel
- *Nana Mesnak*, scénarisé par Louis Hamelin et Robert Morin, réalisé par Yves Sioui-Durand

Écrire au long – mars 2009

Initiative 3 – Développement de projets

Projets de langue française sélectionnés, hors Montréal et hors Québec

- *Sang d'encre*, écrit par Pascal Boutroy, (Winnipeg)
- *Pierre-Luc à Isaac à Jos*, scénarisé par Cédric Landry, (Rimouski)

Écrire au long – novembre 2008

Projets francophones sélectionnés

- *Artéfact*, scénarisé par Normand Bergeron, (Québec)
- *Pierre-Luc à Isaac à Jos*, scénarisé par Cédric Landry, (Rimouski)
- *Archipel*, scénarisé par Richard Lacombe, (Stoneham)
- *La thérapeute*, scénarisé par Mario Saint-Amand, (Îles de la Madeleine)
- *La dame blanche*, scénarisé par Martin Saulnier, (Trois-Rivières)
- *L'écho du silence*, scénarisé par Laurence Véron, (Charlottetown)
- *Un beau jeudi*, scénarisé par Paméla Gallant (Cap-Pelé)
- *Chrono*, scénarisé par Dominic Desjardins, (Toronto)

- *Vraie fable de Pierre Séguin, voleur honnête*, scénarisé par Lucie Pagé, (Toronto)
- *Sang d'encre*, scénarisé par Pascal Boutroy, (Winnipeg)

Programme pour le long métrage documentaire destiné aux salles de langue française

- *Le concert des voix*, Bettina Ehrhardt (Québec)
- *Les équilibristes*, Violette Daneau (Québec)

www.telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

Fonds Harold Greenberg**Deux premières rondes de financement – 2008-2009****Volet – Aide à la prise d'option**

- *Je voudrais me déposer la tête*, roman de Jonathan Harnois
Demande déposée par Facteur 7
Scénaristes : Jonathan Harnois et Hélène Bélanger-Martin
- *Junket*, roman de Juliette Michaud
Demande déposée par Locomotion Films
- *Mirror Lake*, roman d'Andrée A. Michaud
Demande déposée par Novem Communications
Scénariste : Diane Cailhier

Volet – Aide à la scénarisation de long métrage de fiction

- *5-FU*, adapté du roman éponyme de Pierre Gagnon
Demande déposée par l'ACPAV
Scénariste : Marcel Jean
- *L'amour*,
Demande déposée par Les Films Camera Oscura
Scénariste et réalisateur : Marc Bisaillon
- *Dancing In The Dust*,
Demande déposée par Les Films Camera Oscura
Scénariste et réalisateur : Frédéric Desager
- *Dans le rouge*,
Demande déposée par Cojak Productions et Le Studio Via le Monde
Scénaristes : Christien LeBlanc et Grégoire Viau
Réalisateur : Christien LeBlanc

- *Diego star*,
Demande déposée par MétaFilms
Scénariste et réalisateur : Frédéric Pelletier
- *Le froid modifie la trajectoire des poissons*, adapté du roman éponyme de Pierre Szalowski
Demande déposée par Les Productions Équinoxe
Scénaristes : Emma Haché et Pierre Szalowski
- *Gilda – deux solitudes*,
Demande déposée par Gestion Avanti Ciné Vidéo
Scénaristes : Patrick Lowe et Jean-François Monette
Réalisateur : Jean-François Monette
- *La maison du pêcheur*,
Demande déposée par Les Productions Vic Pelletier
Scénaristes : Jacques Bérubé et Alain Chartrand
Réalisateur : Alain Chartrand
- *Noir*,
Demande déposée par Films 53/12
Scénariste et réalisateur: François Delisle
- *Scratch*,
Demande déposée par Les Films Camera Oscura
Scénariste et réalisateur : Sébastien Godron
- *Un de ces jours*,
Demande déposée par Les Productions Équinoxe
Scénaristes : Serge Boucher et René-Richard Cyr,
Réalisateur : René-Richard Cyr
- *Une île au cœur*,
Demande déposée par Couzin Films
Scénaristes : Sarah Lévesque et François Péloquin
Réalisateur : François Péloquin

(source Fonds Harold Greenberg)

SODEC

Dépôts de l'exercice 2009-2010 – première ronde d'investissement

Aide à la production de longs métrages du secteur privé – projets en français

- *Le baisé du barbu*, écrit et réalisé par Yves Pelletier
- *Cabotins*, écrit par Ian Lauzon et réalisé par Alain DesRochers
- *Demande à ceux qui restent*, écrit par Louis Bélanger (réal.) et Alexis Martin
- *En terrains connus*, écrit et réalisé par Stéphane Lafleur
- *NDG*, écrit et réalisé par Michel Monty
- *Le poil de la bête*, écrit par Stéphane J. Bureau et Pierre Daudelin, réalisé par Philippe Gagnon
- *Le vendeur*, écrit et réalisé par Sébastien Pilote
- *La vérité*, écrit et réalisé par Marc Bisailon
- *À vos marques Party ! 2*, écrit par Caroline Héroux et Martine Pagé, réalisé par Frédéric D'Amours

Dépôt de l'exercice 2008-2009 Secteur régulier

Fiction volet indépendant

Dépôt du 17 octobre – projets de longs métrages de fiction

- *J'ai tué ma mère*, écrit et réalisé par Xavier Dolan
- *Sortie 67*, écrit et réalisé par Jephthé Bastien
- *La route des cieux*, écrit et réalisé par Jean-Pierre Lefebvre
- *The Girl in the White Coat*, écrit et réalisé par Darrell Wasyk

Courts et moyens métrages

Dépôt du 3 octobre – projets pour la production de courts et moyens métrages

- *Julia Julep*, écrit et réalisé par Alana Cymerman
- *Karl (La vie commence)*, écrit et réalisé par Émile Proulx-Cloutier
- *Looking for my Sister*, écrit et réalisé par Antonio Cerdan
- *Service à domicile*, écrit et réalisé par Simon-Olivier Fecteau
- *Steam is Steam*, écrit par Étienne Desrosiers (réal.) et Thomas Waugh

Documentaires œuvres uniques

Dépôt du 12 septembre – aide sélective

- *Bienvenue au Canada*, Hélène Choquette
- *Cuisiniers sans frontières le film*, Philippe Lavalette

- *L'eau*, Vassili Silovic
- *L'imposture*, Ève Lamont
- *L'or bleu*, Pierre Brochu
- *La leçon de l'escargot*, Sylvie Lapointe
- *Last Train Home*, Lixin Fan
- *Le sexe soigne-t-il ?*, Marquise Lepage
- *Les États au pied du mur*, Jon Kalina
- *Les vrais gagnants*, Jean Fontaine
- *Parler cheval*, Louise Leroux
- *Red Light Bhangra*, Wendy Champagne
- *Short History of Progress*, Mathieu Roy
- *Stravinski au pays des Inuits*, Félix Lajeunesse
- *TER*, Pascale Ferland, Karina Soucy, Guillaume Lévesque et Thomy Laporte
- *Territoires secrets des désirs : la bisexualité*, Suzanne Guy
- *Urgence création*, Magnus Isacson

Jeunes créateurs

Fiction

Dépôt du 26 septembre – Jeunes créateurs

- *Impossible*, écrit et réalisé par Vanya Rose
- *L'homme et la bête*, écrit et réalisé par Martin Thibaudeau
- *La part du feu*, écrit et réalisé par Alberic Aurtenèche
- *Le gardien d'hiver*, écrit et réalisé par Katerine Jerkovic
- *Margot et Bastien*, écrit et réalisé par Sara Bourdeau
- *Saint-Belmont*, écrit par Pierre-Louis Sanschagrín et réalisé par Renaud Plante

Documentaires

- *Injury to One*, de Brett Story
- *Les tickets*, de Éric Roach Denis
- *Perte de la terre des femmes*, de Xiaodan He
- *Stephen Faulkner, J'm'en vas revieudre*, de Sarah Fortin

Coproductions minoritaires en long métrage fiction, secteur privé

- *Oscar et la dame en rose*, écrit et réalisé par Eric-Emmanuel Schmitt
- *Worms-Minhocas*, écrit par Thomas Lapierre, Marcos Berstein et Mélanie Dimantas, réalisé par Paolo Conti

SODEC

Aide à la scénarisation

Volet 1 – aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs – investissement

- Vincent Audet-Nadeau, *Terreau fertile*
- Paul Baillargeon, *La musique, l'état des choses*
- Renée Beaulieu, *Le garagiste*

- Garry Beitel, *My Dear Clara*
- Sophie Bissonnette, *La sagesse de la dépression*
- Jean-Claude Coulbois, *Mort subite*
- Mireille Dansereau, *Regard sur le butô*
- Francis Delfour, *Le tigre d'Amérique*
- Léo Michaël Donovan, *Last of the Eveningroses*
- Carlo Ghioni, *For Better for Worse*
- Serge Giguère, *Louis-Edmond Hamelin*
- Hélène Klodawsky, *Primal Love*
- Yann Langevin, *Guantanamo boxe - 10 ans plus tard*
- Ninon Larochelle, *Augustines, corps et âme*
- Stéphanie Lasnier, *Terre à boire*
- Marielouise Mallet, *Retour au pays natal*
- Heidi Miller, *Finding Red*
- Robert Monderie, *La faille de cadillac*
- Robert Morin, *La perfection*
- Kim Nguyen, *Sasha*
- Dominique Parent, *La joie égarée*
- Léopold St-Pierre, *Heart of Stone*
- Patricia Tassinari, *Le voleur de papillons*
- Ziad Touma, *Under Cover Girls*
- Anne-Marie Turcotte, *En ligne pour un continental*
- Christiane Vien, *Les chroniques de Mimi*

Jeunes créateurs

Volet 1 – Scénarisation – Investissement

- 6976034 Canada inc., *David et Goliath*
- 7th Embassy Media Ltd., *Farewell to Grozny*
- 91856120 Québec inc. (Metafilms inc.), *Immersion*
- ABX production inc., *Le combat, ma réalité*
- Geneviève Albert, *Dunes*
- Anémone Films inc., *La vie à l'île d'Hoëdic*
- Nicolas Bolduc, *Le Ninja aux bas bruns*
- Couzin Films inc., *Queen of Denial*
- Jean-Daniel Desroches, *Humain(s) d'ailleurs*
- Films Cosmodéon inc., *Village St-Pierre*
- Alexis Fortier Gauthier, *Le vent dans la face*
- Franc Doc inc., *Arnaque en or*
- Caroline Mailloux, *Diogène le chien*
- Viveka Melki, *While Waiting*
- Andreas Mendritzki, *Sanctuaire*
- Eduardo Menz, *Acrobat*
- MJSTP Films inc., *Femelle*
- Ourson Films inc., *Bullshit*
- Étienne Paquette, *Les débiteurs*
- Émilie Perreault, *Loin de chez nous*
- Photos Philms inc., *Hump*
- Productions Camélia inc., *Lièvres*
- Productions Information inc., *Les derniers hommes-éléphants*
- Simon Trépanier, *Les premiers habitants de la terre*

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

L'IAWG à Auckland

Montréal ne peut pas toujours accueillir comme en novembre 2007 l'Affiliation internationale des guildes d'auteurs (IAWG) et se retrouver chaque année au cœur de l'organisation d'une marche de solidarité internationale. L'assemblée annuelle de l'IAWG s'est donc déplacée fin 2008 à Auckland, Nouvelle-Zélande et réunissait des représentants de la SARTEC et des guildes américaines (Est et Ouest), canadienne, britannique, irlandaise, australienne, néo-zélandaise, française et sud-africaine, sans compter la Fédération européenne des scénaristes et Uni-Mei, le syndicat mondial des médias, du spectacle, des arts et du sport.

Comme l'an dernier, toutefois, la grève de nos collègues américains a été au centre des discussions. Pour les premiers intéressés, ce fut un conflit rude où les membres ont serré les rangs grâce, entre autres, à une organisation fort structurée. Plusieurs dizaines de « capitaines » avaient soigneusement été choisis parmi le membership pour encadrer quelques douzaines de membres chacun, les informer et s'assurer de leur présence sur les piquets de grève. L'Internet s'est également avéré un outil essentiel pour maintenir la cohésion.

La grève s'est non seulement soldée par certains gains sur l'utilisation des œuvres dans les nouveaux médias, mais la détermination démontrée par les auteurs a également permis de régler d'autres ententes et ouvert la porte à de nouveaux secteurs.

Pour les guildes des autres pays, la grève et tout ce qui l'a entouré ont permis d'attirer l'attention sur les auteurs, comme en témoignait d'ailleurs l'Union-gilde des scénaristes que la Marche de solidarité a mis sur la carte au moment où la télé française est en pleine crise.

Crise qui ne se limite d'ailleurs pas à la France comme ont pu le constater les membres de l'IAWG en prenant connaissance d'une étude commandée à l'avocat torontois Peter Grant sur l'avenir des dramatiques. Intitulée *Stories Under Stress : The Challenge for Indigenous Television Drama in English-Language Broadcast Markets* et disponible sur le site Internet de

l'IAWG, l'étude démontre, entre autres, qu'alors que dans tous les pays, la fiction est généralement assumée principalement par les télévisions conventionnelles, la fragmentation accrue des marchés et l'avènement des nouveaux médias créent une forte pression sur la capacité de nombreux pays à produire des dramatiques. Dans la mesure où aucun pays, sauf les États-Unis, ne peut construire son industrie audiovisuelle sur l'exportation, le cadre réglementaire demeure alors un moyen important pour assurer et maintenir la diversité culturelle.

**Les problèmes rencontrés
par les auteurs à travers le monde
sont souvent les mêmes et
les solutions des uns enrichissent
les actions des autres.**

Et pendant que la fiction devient de plus en plus difficile à faire, les concepts se mondialisent et circulent partout à travers la planète. Ainsi, par exemple, les télé-réalités se répandent à partir souvent d'un même modèle d'affaires qui fait soit peu de place aux auteurs, soit pression sur leurs conditions de travail. Et si toutes les guildes sont interpellées, toutes n'ont pas les mêmes ressources ou les mêmes outils pour répondre. D'où l'intérêt de ces échanges annuels qui permettent de profiter de l'expertise des autres pour analyser les diverses situations auxquelles tous sont ou seront confrontés. C'est là une constante de ces réunions de l'IAWG : les problèmes rencontrés par les auteurs à travers le monde sont souvent les mêmes et les solutions des uns enrichissent les actions des autres, même si les conditions dans lesquelles les associations évoluent varient énormément d'un pays à l'autre. ¶

La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

Ce premier mémoire pour lequel les signataires ont comparu à l'audience du 17 février 2009, expose la position de sept associations dont la SARTEC sur la Radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias. Les signataires de ce mémoire représentent plus de 10 000 artistes interprètes, créateurs et artisans québécois œuvrant dans les secteurs de la musique, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. Nous publions dans ces pages un résumé de leur présentation devant le CRTC. La version intégrale du mémoire est disponible dans notre site Internet.

AQTIS

ARRQ

GMMQ

SARTEC

SODRAC

SPACQ

UDA

Depuis plusieurs décennies, notre télévision et notre radio québécoise ont permis à un nombre considérable d'acteurs, d'animateurs et de chanteurs de venir à la rencontre de leur public. Il s'est développé en plus un degré important d'interpénétration, de synergie entre la télévision, la radio et la chanson québécoises.

Et cette synergie a débordé de la radiodiffusion pour s'étendre à d'autres secteurs culturels, notamment au théâtre et au cinéma. C'est ainsi qu'on peut parler aujourd'hui d'un véritable écosystème québécois de la culture, d'un modèle québécois de développement culturel remarquable dans un aussi petit marché, d'un succès qui suscite l'admiration dans plusieurs pays du monde.

On mesure donc à quel point la réglementation mise en place par le CRTC au cours des 30 dernières années n'a pas seulement contribué au succès de la télévision et de la radio québécoise, elle a, beaucoup plus largement, joué un rôle clé dans le formidable développement de l'écosystème québécois de la culture.

Aujourd'hui, c'est l'existence même de ce modèle québécois et, plus largement, la pérennité du système canadien de radiodiffusion qui sont remises en cause par ceux qui soutiennent, non seulement que le CRTC ne devrait pas réglementer les nouveaux médias, mais qu'il devrait en plus se lancer dans un vaste processus d'allègement de la réglementation de la radiodiffusion traditionnelle.

Le véritable enjeu dans cette audience, ce n'est pas seulement la réglementation nécessaire du secteur des nouveaux médias, c'est l'obligation même de réglementer toute catégorie d'entreprises de radiodiffusion, quelle qu'elle soit, y compris les radiodiffuseurs traditionnels.

Le Conseil a reçu plus de 150 interventions en réponse à l'avis de consultation qui a précédé cette audience. À la lecture de ces interventions, vous aurez constaté que le milieu de la radiodiffusion est profondément divisé en deux approches fondamentalement opposées quant au bien-fondé de la réglementation des nouveaux médias.

La position des grandes entreprises de programmation en télévision généraliste ou spécialisée, peut se résumer assez simplement. Ils affirment, entre autres, qu'il n'y a pas de pénurie de contenu canadien et qu'il faut alléger la réglementation des radiodiffuseurs traditionnels parce que l'impact des nouveaux médias non réglementés crée une situation de concurrence inéquitable à leur égard.

De leur côté, la quasi-totalité des associations représentant les diverses catégories de professionnels des secteurs de la télévision, de la radio et de la musique — auteurs, réalisateurs, interprètes, musiciens, techniciens soutiennent notamment :

- que la radiodiffusion sur Internet est bel et bien de la radiodiffusion au sens de la *Loi* et que toutes les entreprises canadiennes qui y participent, y compris les FSI, doivent être soumises aux dispositions de la *Loi* ;
- que le CRTC doit mettre fin aux ordonnances d'exemption en vigueur et imposer une réglementation appropriée aux entreprises de radiodiffusion des nouveaux médias ;
- que toutes ces entreprises doivent être tenues d'apporter une contribution adéquate à la création et à la présentation de programmation canadienne, tout comme c'est le cas pour les radiodiffuseurs traditionnels ;
- que le CRTC doit, notamment, imposer aux FSI de verser un pourcentage des revenus que génèrent leurs activités de distribution et de radiodiffusion dans les nouveaux médias pour soutenir le développement d'une production qui leur est destinée.

Confronté à deux approches diamétralement opposées quant à la réglementation des nouveaux médias, que doit faire le Conseil ? Le CRTC a pour mission unique la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion*, ce sont forcément les dispositions pertinentes de *Loi* qui doivent guider son action. L'obligation de contribution maximale à la création et à la présentation de contenu canadien apparaît clairement comme la clé de voûte de toute l'architecture de la *Loi*, l'élément fondamental pour que le système canadien de radiodiffusion puisse vraiment remplir sa mission de service public essentiel.

Depuis sa création, en 1968, le CRTC a essentiellement eu recours aux pouvoirs de réglementation que lui confère la *Loi* pour s'assurer de la mise en œuvre de la *Politique canadienne de radiodiffusion*. Cela dit, il est vrai que la *Loi* autorise le CRTC à exempter certaines catégories ou certains groupes d'entreprises de la réglementation usuelle, c'est-à-dire à les soustraire, au moyen d'ordonnances d'exemption, de l'obligation de détenir une licence, de se soumettre aux conditions de cette licence et aux obligations imposées, par règlement, aux autres entreprises. Mais ce pouvoir d'exemption du CRTC est un pouvoir

d'exception, dont le Conseil ne peut se prévaloir que dans des circonstances exceptionnelles.

En rendant son *Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de nouveaux médias* en 1999, le CRTC a d'abord établi clairement que certaines activités sur Internet étaient bel et bien des activités de radiodiffusion au sens de la *Loi*, mais justifié de diverses façons l'exemption. Le CRTC peut-il encore invoquer en 2009 les mêmes motifs qu'en 1999 pour maintenir en place l'ordonnance sur les nouveaux médias ?

Le CRTC ne peut plus invoquer le caractère embryonnaire ou le poids marginal de la radiodiffusion par nouveaux médias au sein du système canadien pour maintenir l'approche d'exemption. Le CRTC ne dispose absolument pas des données et analyses lui permettant de conclure qu'il existe un volume et un poids relatifs réellement significatifs de contenu canadien dans la programmation des entreprises canadiennes des nouveaux médias. Ni, non plus, qu'il existe un niveau substantiel de contribution à la création de contenu canadien de la part de ces entreprises.

Nous soutenons au contraire que la simple fréquentation régulière des services de nouveaux médias offerts par les entreprises canadiennes permet de constater, au moins empiriquement, que globalement le niveau et le poids relatifs de contenu canadien demeurent encore très faibles sur ces plateformes. De plus, la pratique quotidienne des professionnels du milieu de la télévision permet aussi de constater le très faible niveau global de contribution financière des entreprises canadiennes de radiodiffusion de nouveaux médias à la création et à la production de ce type de contenu.

Dans ces circonstances, les dispositions de la *Loi* ne permettent pas au CRTC de reconduire les ordonnances d'exemption à l'égard des nouveaux médias, en invoquant que le niveau de contenu canadien généré automatiquement par les forces du marché rend toute réglementation superflue. Au contraire, la réglementation est la seule façon d'assurer une contribution maximale des entreprises canadiennes de nouveaux médias à l'atteinte des objectifs de la *Loi* en matière de contenu canadien.

Le CRTC doit donc annoncer simultanément sa décision de principe d'établir un régime réglementaire approprié pour les entreprises canadiennes des nouveaux médias, quitte à poursuivre les études et consultations nécessaires pour élaborer subséquemment les modalités détaillées de ce régime.

Le Conseil doit faire connaître son intention générale d'imposer aux entreprises canadiennes de nouveaux

La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

CRTC

médias des obligations appropriées de contribution à la création et à la présentation de production canadienne et préciser que ce régime réglementaire s'appliquera autant aux services de programmation qu'aux entreprises de distribution de ces services que sont les FSI.

Avant d'aller plus loin, précisons qu'il n'est évidemment pas question de réglementer le contenu produit par les utilisateurs à titre personnel.

Nous demandons que le Conseil impose aux **services canadiens de télévision qui diffusent une programmation linéaire de type généraliste sur des plateformes de nouveaux médias** un pourcentage minimal de 60 % de programmation canadienne, soit la même proportion que le quota de contenu canadien imposé aux télévisions généralistes traditionnelles. Avec des obligations particulières pour certaines catégories d'émissions dites prioritaires (dramatiques, émissions pour enfants, documentaires...).

Du côté de la radio, le CRTC doit imposer aux **services de radio linéaire diffusés sur des plateformes de nouveaux médias** les mêmes obligations qui régissent déjà la programmation des stations de radio traditionnelles, soit un minimum de 35 % de contenu musical canadien et, en ce qui concerne les services de langue française, un minimum de 65 % de musique vocale de langue française.

Quant aux **services de télévision ou de radio spécialisées diffusés en mode linéaire sur des plateformes de nouveaux médias**, le CRTC doit leur imposer des minima de contenu canadien variables qui reflètent le plus adéquatement possible le niveau de disponibilité de programmation canadienne propre au genre de programmes spécialisés offerts par tel ou tel service.

Pour la réglementation des **services de programmation sur demande (VSD) diffusés sur des plateformes de nouveaux médias**, le CRTC peut et doit décider du principe général de la réglementation des services de radiodiffusion de nouveaux médias par VSD, quitte à élaborer plus tard un régime réglementaire détaillé.

Le CRTC doit également imposer aux services de télévision diffusés sur des plateformes de nouveaux médias

des obligations de minimum de dépenses affectées à la programmation canadienne.

Enfin, concernant les **entreprises qui se livrent à des activités de distribution de radiodiffusion sur des plateformes de nouveaux médias**, le CRTC devrait annoncer son intention de principe d'imposer aux FSI un régime de contribution financière à la création/production de programmation canadienne destinée aux nouveaux médias, basé un pourcentage correspondant de leurs revenus découlant de leurs activités de distributeur de services de radiodiffusion de nouveaux médias. Ces sommes devraient évidemment être affectées en priorité au soutien à la création et à la production de programmation originale, destinée spécifiquement à une diffusion sur des plateformes de nouveaux médias.

En conclusion, la réglementation qui est aujourd'hui en place pour la télévision et la radio ne s'est pas bâtie en un jour. Le CRCT l'a mise en place graduellement, au fil du développement de la radiodiffusion canadienne. Nous sommes d'avis que le même phénomène doit se produire pour la réglementation de la radiodiffusion par les nouveaux médias. L'important, c'est que le Conseil amorce dès maintenant le processus en prenant la décision de mettre fin aux ordonnances d'exemption et en s'engageant immédiatement dans un processus d'élaboration et de mise en place d'un régime réglementaire approprié pour les nouveaux médias.

Si le Conseil décidait, au contraire, de maintenir les ordonnances d'exemption, cette décision serait perçue comme une déréglementation définitive des nouveaux médias et créerait rapidement un système à deux vitesses, composé d'un segment traditionnel règlementé, en déclin relatif, et d'un autre segment, en croissance, les nouveaux médias, qui lui serait dérèglementé, le tout au sein d'un système que la *Loi* qualifie pourtant de système unique.

Il est évident qu'une telle situation, une telle asymétrie, ne pourrait perdurer. Déjà les pressions des radiodiffuseurs traditionnels s'expriment avec force. Déréglementer les nouveaux médias ne pourra conduire qu'à une déréglementation équivalente de la radiodiffusion traditionnelle. Déréglementer les nouveaux médias, c'est donc signer l'arrêt de mort à très court terme de ce service public essentiel qu'est le système canadien de la radiodiffusion.

Pour nous, cette déréglementation générale mettrait en péril la survie même de tout cet écosystème québécois de la culture. ¶

Renouvellement de TVA

Dans le cadre de la demande de renouvellement de licence de TVA devant le CRTC, la SARTEC et l'Union des artistes ont présenté un mémoire conjoint favorisant un renouvellement d'une année et plaidé en faveur d'un processus d'examen public du marché francophone. Les deux associations ont également pris position sur diverses questions relatives aux émissions prioritaires, à la programmation locale, à la production indépendante, etc. Nous vous présentons ici les principaux points de ce mémoire dont la version intégrale est disponible sur notre site Internet.

Dans son avis de consultation 2009-70, le Conseil estime d'abord « extrêmement difficile d'identifier les obligations réglementaires appropriées pour une période de licence complète de sept ans », et se dit « prédisposé (...) à attribuer des licences de courte durée (un an) qui lui permettront de se pencher, au printemps 2010, sur les renouvellements par groupe des réseaux traditionnels et facultatifs ».

Pour la SARTEC et l'UDA, aux arguments déjà soulevés par le Conseil en faveur d'un renouvellement court, s'en ajoutent de nouveaux qui plaident en faveur d'un renouvellement d'un an de la licence de TVA :

- Le gouvernement vient d'annoncer la création du Fonds des médias du Canada qui favorisera, entre autres, les émissions dramatiques, les comédies et les émissions pour enfants, incluant les productions propres des diffuseurs. Nous ignorons encore les modalités de ce Fonds et les impacts possibles sur les différents joueurs de l'industrie, qu'ils soient généralistes, spécialisés, publics ou producteurs de nouveaux médias. Il est donc prématuré de statuer en cette matière.
- Le ministre du Patrimoine canadien envisage de venir en aide aux télédiffuseurs privés pour soutenir le service local et alléger le fardeau réglementaire. Qu'advient-il du processus de licence ?

La SARTEC et l'UDA croient également qu'un examen plus vaste sur la dynamique de notre marché permettrait à tous de mieux se préparer aux enjeux de l'avenir et pourrait s'inscrire dans le processus annoncé par le Conseil qui souhaitait lancer à l'été 2009 un appel d'observations dans le but « de créer un cadre de réglementation général qui donnera à tous les groupes de radiodiffusion la latitude nécessaire pour s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement des communications tout en s'assurant que le contenu du système canadien de radiodiffusion a un caractère distinctement canadien. »



Renouvellement de TVA

Pour les deux associations, ce processus devrait donner lieu à un examen distinct des secteurs francophone et anglophone et la licence de TVA devrait être revue dans un an, en même temps que le renouvellement des services spécialisés, après un processus public d'examen du marché francophone.

Au-delà de cette question, le CRTC pose différentes questions sur les conditions de renouvellement de licence. Ainsi, le CRTC rappelle que les grands groupes de stations multiples doivent en moyenne diffuser, en période de grande écoute, entre 19 h et 23 h, au moins 8 heures par semaine d'émissions prioritaires canadiennes comme les émissions dramatiques et les documentaires et s'interroge s'il y a lieu de continuer à exiger des seuils minimaux de programmation d'émissions prioritaires à court terme ou, si ces exigences étaient supprimées, d'imposer des obligations minimales pour certains types précis d'émissions (documentaires ou dramatiques).

Pour la SARTEC et l'UDA, dans le cadre d'un renouvellement d'un an, rien ne justifie une réduction des conditions de licence. Le financement des émissions dramatiques exige des ressources financières importantes. À cet égard, plutôt que de réduire les engagements et les obligations réglementaires, les associations plaident en faveur d'un accroissement des ressources par l'octroi de redevances d'abonnement aux télédiffuseurs généralistes afin de rétablir l'équilibre dans le système francophone de radiodiffusion.

En matière de dépenses de programmation, TVA, qui consacre actuellement 86 % de ce type de dépenses en contenu canadien, favorise toutefois l'élimination de toute réglementation axée sur une qualification et une quantification d'émissions prioritaires en y substituant un engagement à consacrer un minimum de 70 % du coût de sa programmation au contenu canadien. Outre le fait que cet engagement est inférieur aux dépenses actuelles de TVA en contenu canadien, l'abandon des règles relatives aux émissions prioritaires serait très

inquiétant puisque chaque fois que le Conseil a accordé quelque forme de flexibilité que ce soit, la situation s'est détériorée. Renoncer à toute réglementation en matière d'émissions prioritaires risquerait d'entraîner une forte réduction du volume d'émissions dramatiques nationales.

Là encore, dans le cadre d'un renouvellement d'un an, rien ne justifie que les règles actuelles soient modifiées.

En ce qui a trait à la programmation locale, si le Conseil se demande s'il faut harmoniser les obligations de programmation et fixer des seuils minimaux basés sur la taille du marché plutôt que sur des engagements historiques, l'UDA et la SARTEC croient que ces deux éléments sont importants dans la prise de décision. Il faut tenir compte de l'impact d'une station dans son marché, refléter adéquatement les activités d'une région et se demander comment celle-ci peut être présente dans l'ensemble du réseau. Avant de modifier les conditions existantes, il faut mieux connaître les modalités d'application du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) que le CRTC s'apprête à revoir et les mesures que le ministre entend prendre pour aider le service local.

Quant à la production indépendante, alors que TVA souhaite que le recours aux producteurs indépendants ne relève pas d'une obligation quantifiable, les associations rappellent que la *Loi sur la radiodiffusion* stipule que le système doit faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants. Tout en comprenant le désir des télédiffuseurs de produire des émissions qu'ils pourront ensuite décliner sur diverses plateformes, l'UDA et la SARTEC soulignent que l'équilibre est un élément clé et que le Conseil doit continuer d'exiger une présence importante de la production indépendante pour soutenir cette fragile équation. Quant aux ententes commerciales destinées à permettre la diffusion sur ces multiples plateformes, elles devront favoriser une rémunération équitable de tous les ayants droit et prendre en compte l'intérêt des créateurs et des artistes. ¶

MODIFICATIONS À NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Les membres présents à l'assemblée du 30 mars ont adopté les modifications proposées à notre régime d'assurance collective, lesquelles s'avéraient essentielles pour assurer la pérennité d'un régime devenu déficitaire à cause de la hausse constante des primes médicaments. Les modifications entreront en vigueur à compter du 1er juin prochain.

Le relèvement du seuil d'admissibilité de 10 000 \$ à 15 000 \$ constitue sans doute l'un des principaux changements. Ainsi, les membres dont les revenus moyens se situent entre 10 000 \$ et 14 999 \$ auront désormais droit à une assurance vie de 15 000 \$, mais n'auront plus accès aux autres protections (assurance invalidité et accident-maladie, voyage, etc.) et devront, le cas échéant, s'inscrire à la RAMQ pour les médicaments. Il faut noter que pour ces membres, l'inscription au régime public peut s'avérer moins onéreuse. De plus, le REER de ces membres sera bonifié, puisque les contributions des producteurs sur leur contrat seront versées en entier dans leur REER, alors que depuis 2006, 1 % de la valeur de leur contrat servait à des fins d'assurance.

Parmi les autres changements, touchant cette fois les membres, dont les revenus supérieurs à 15 000 \$, notons :

- L'augmentation du délai de carence pour l'assurance invalidité à 14 jours ;
- L'augmentation de la franchise annuelle à 100 \$ pour le membre et à 200 \$ pour le membre avec personnes à charge.
- La limitation des médicaments remboursés à ceux de la liste de la RAMQ ;
- La conformité du déboursé maximum pour avoir un remboursement à 100 % à celui de la RAMQ (927 \$ en 2008-2009) ;

Certaines mises à jour ont aussi été faites pour des frais qui n'avaient pas été revus depuis longtemps. Ainsi,

- Le maximum couvert par examen de la vue passera de 35 \$ à 50 \$;
- La liste des frais de laboratoire couverts sera bonifiée, mais la coassurance, réduite à 75 % ;
- Les frais paramédicaux payables seront augmentés à 400 \$ pour le psychologue et à 400 \$ combiné pour les autres spécialistes, mais la couverture n'inclura plus les naturopathes ;
- Les membres couverts auront désormais accès à une carte de paiement.

Quant aux primes payables pour les volets familial et monoparental de l'assurance médicaments, l'harmonisation des taux (les membres de moins de 20 000 \$ sont désormais amalgamés aux plus de 20 000 \$) a permis une baisse des primes.

Toutes ces mesures ne seront en vigueur qu'à compter du 1er juin. Entre temps, les anciennes modalités s'appliquent. Nous communiquerons sous peu avec les membres plus directement concernés pour les informer plus précisément.

Les modifications adoptées devraient redonner au régime actuellement déficitaire une marge de manœuvre qu'il n'avait plus et permettre une stabilisation des contributions pour quelques années. ■

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (décembre 2008), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| ▪ Jean Baillargeon | ▪ Dominique Lachance |
| ▪ Marie-Louise Beaudoin | ▪ Annie Langlois |
| ▪ François Bernier | ▪ Amélie Lapierre |
| ▪ André Bouchard | ▪ Mélanie Leblanc |
| ▪ Jocelyn Chaput | ▪ Marie-Christine Létourneau |
| ▪ Géraldine Charbonneau | ▪ Fabien Loszach |
| ▪ Mathieu Denis | ▪ Florence Migneault |
| ▪ Florence de Luca | ▪ Saida Ouchou- Ozarowski |
| ▪ Évangéline de Pas | ▪ Maryse Ouellet |
| ▪ Gilles de Roy | ▪ François Pérusse |
| ▪ Guy Édoin | ▪ Sylvie Rochon |
| ▪ Stéphane Fallu | ▪ Gilles Tibo |
| ▪ Josée Filion | ▪ Daniel Vincent |
| ▪ Franck Fiorito | |
| ▪ Daniel Garneau | Membres associés |
| ▪ Éloïse Giguère | ▪ Diane Dauphinais |
| ▪ Marc Haentjens | ▪ Myriam de Verger |
| ▪ Nicolas Houde-Sauvé | ▪ Bénédicte Gobert |
| ▪ Gary Kurtz | ▪ Anick Pelletier |

SODEC

ATELIER GRAND NORD 2009 – SIXIÈME ÉDITION

Du 7 au 15 mars 2008, se tenait la sixième édition de l'ATELIER GRAND NORD organisé par la SODEC au Lac Sacacomie au cours duquel des scénaristes ont été invités à peaufiner l'écriture de leur scénario de long métrage en bénéficiant des conseils de scénaristes consultants de la Francophonie.

Les scénaristes et scénarios du Québec retenus étaient :

Louise Archambault – *Le chant des invisibles*
Lucie Lachapelle – *L'étrangère*
Benoit Pilon – *Décharge*
Frédéric Pelletier – *Diego Star*

Sébastien Rose et Ian Lauzon agissaient à titre de scénaristes consultants québécois. Les séances plénières étaient animées par le scénariste et réalisateur Pierre Houle.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de la SODEC à l'adresse suivante :

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

GLAMOURAMA, LA VIE GLAMOUREUSE DES AUTEURS



© DOMINIQUE CHARTRAND

« Qu'ossa donne à un auteur d'être là ? » Une présence.

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE

Mes amis, l'heure est sombre. Elle a beau avoir été avancée à la lumière d'été, elle broie du noir.

En ces temps de coupures, permettez-moi donc de déplacer brièvement le glamour et de le tourner vers ce qui a longtemps été décrié comme étant « une perte de temps, du niaisage, des insignifiances » j'ai nommé le Web et plus particulièrement les médias sociaux comme Facebook et Twitter.

Aux fins de transparence, je pratique les deux depuis longtemps et j'ai pu en mesurer tous les avantages pour les travailleurs de l'ombre que nous sommes. Partage de l'information, mobilisation (« Soutenons le silence de Daniel Leblanc » ou plus près de notre métier « Sauvons tout sur moi ») instantanéité, promotion (oh, retenez immédiatement cette moue de dédain, ça donne des rides disgracieuses), sans compter l'effet « discussion autour de la machine à café » dont nous, auteurs solitaires, sommes cruellement privés.

Un bref récapitulatif pour votre gouverne, m'sieurs, dames.

Allons-y pour Twitter d'abord. Twitter est l'équivalent d'un fil de presse où se retrouvent de courtes dépêches qui tiennent en 140 caractères ou moins. On peut y insérer des hyperliens qui renvoient à un article de fond. Pour cette raison, Twitter est parfois qualifié de « micro blogging ». Tout le monde peut s'inscrire sur Twitter et on y retrouve les grands groupes de presse, les corporations, les partis politiques et le simple citoyen. Vous « suivez » ceux qui vous intéressent. Et ceux qui s'intéressent à ce que vous avez à dire vous suivent.

Vous pouvez donc « suivre » le New York Times autant que votre cousine Josée qui fait les meilleures confitures du monde.

Pour paraphraser Deschamps « qu'ossa donne à un auteur d'être là » ? Une présence.

Comme sur Facebook, qui était d'abord destiné aux étudiants à qui il permettait de mettre l'équivalent du fameux livre de fin d'année en ligne. Vous savez ce livre où se trouvent les preuves incriminantes de votre adolescence ingrate ? Oui, oui, cette « permanente disco sur broches de métal » et cet aveu consternant que vous étiez fan d'Olivia Newton Jones ?

Sur Facebook au moins, on peut changer la photo. Et le statut.

Au moment d'écrire ces lignes (j'adore cette expression), Facebook comptait 175 millions d'utilisateurs à travers le monde. Obama s'en sert. Fred Pellerin s'en sert. La petite compagnie de théâtre, « Les cousines Canines » s'en sert.



Ils s'en servent pour faire la promotion de ce pour quoi ils ont sué corps et âme. Je pense qu'on appelle ça « une œuvre ».

Les trouvez-vous « niaiseux et insignifiants » ?

Nous les auteurs, on est des drôles de bestioles. On attend que « quelqu'un » parle de notre travail. Une revue, un journal, une radio. On se plaint que les relationnistes nous oublient dans le paquet-cadeau remis aux médias. Que personne ne veuille de nous-hou-hou...

Quand, par le plus grand des hasards (Patrick Huard n'était pas libre, les autres vedettes non plus, de même que le gars qui opère la génératrice) on veut bien de nous dans un média, on se retrouve en bouche-trou, tassés dans un coin, mal cités, mal photographiés, voire même coupés au montage.

Alors qu'il y a dans ce **média** social puissant, un outil qui a fait ses preuves, qui est gratuit et dont on ne se sert pas !

Sur Facebook, 43 personnes ont rejoint le groupe « Party de fête de la SARTEC » groupe mis en place pour faire la promotion du 60^e anniversaire des auteurs.

43 personnes... Alors que la SARTEC compte 1 200 membres ! Parfois, amis auteurs, vous me découragez... Qui parlera de votre travail si vous ne le faites pas vous-même ? Qui est mieux placé qu'un auteur pour parler de ce même travail ? Personne.

Pour joindre le groupe « Party de fête de la SARTEC » sur Facebook :

www.facebook.com/group.php?gid=44233433438

Déjà, aux beaux jours de la prospérité et des « Beaux dimanches », on oubliait les auteurs comme on oublie un paquet d'allumettes, un peu partout, avec cette désinvolture qui caractérise la perte des choses facilement remplaçables...

Les « Beaux dimanches » sont finis. La nostalgie n'est plus ce qu'elle était (merci Simone) et les médias traditionnels sont dans la m... jusqu'au cou. Il est temps que les auteurs sortent du fond de leurs cavernes et qu'ils affrontent les lumières de la nouvelle réalité.

Je vous laisse sur ce que nos collègues de la WGC écrivent à propos des médias sociaux, Facebook et Twitter plus particulièrement. Vous m'excuserez de ne pas traduire, vous êtes assez grands.

« The WGC took to online social networking like Twitter and Facebook because we know many of you use these forms of communication, and because it offers more opportunities to discuss ideas and learn what you are thinking. We also know these conversations reach beyond the confines of their participants, and help to influence decisions made elsewhere. So you will continue to find us on Twitter, on Facebook, and we will continue to update you on WGC activities ». ¶

11^e GALA FCTNM

Mercredi 22 avril 2009, Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias convie les professionnelles (s !) et les plus importants partenaires de l'industrie à faire la fête dans le Grand Salon de l'Hôtel Hyatt Regency de Montréal. Rouge des roses, rouge du cœur, rouge plaisir, rouge bonheur, rouge des femmes sera la couleur du 11^e Gala.

Depuis 11 ans, FCTNM met en lumière les professionnelles du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias. Cette année FCTNM rendra hommage à cinq lauréates : Kim Yaroshevskaya, Hélène Girard, Laurence Leboeuf, Annie Piérard, Josée Vallée. Le prix du rayonnement international sera décerné à Anne-Marie La Traverse, productrice exécutive.

Tarif : membre 100 \$ | non-membre 125 \$

Inscription : www.fctnm.ca



HOT DOCS

du 30 avril au 19 mai 2009

LE FORUM DOCUMENTAIRE DE TORONTO : les 6 et 7 mai 2009

contact : Michaëlle McLean

tél. : 416 203-2155, poste 228

mmclean@hotdocs.ca

www.hotdocs.ca

FESTIVAL INTERNATIONAL DE TÉLÉVISION DE BANFF

du 7 au 10 juin 2009

Inscription et hébergement :

@ : registration@achillesmedia.com

Web : www.bwtfv.com

Trois façons de s'inscrire :

par télécopieur : 403-678-9878

par courrier : 102 Boulder Crescent, bureau 202

Canmore, AB, Canada T1W 1L2

en ligne : www.bwtfv.com

Pour tout autre renseignement

tél. : 403-678-1216

Petite annonce

GRANDE CHAMBRE SUR LE PLATEAU

Recherche jeune femme de 25 à 35 ans non fumeuse, propre, calme et fiable. 500 \$ tout compris libre le 1^{er} avril. Ariane (27 ans) 514-522-5761

Compte d'épargne libre d'impôt

Stratégies

Le CELI

Rappel des caractéristiques

- Compte réservé au particulier résident canadien âgé de 18 ans et plus
- Avantages
 - Revenu de placement (intérêt, dividende, gain en capital) totalement à l'abri de l'impôt
 - Réduction de la facture fiscale personnelle et familiale
 - Règles d'attribution du revenu non applicables au conjoint
- Cotisation annuelle maximale de 5 000 \$, à compter de janvier 2009
- Possibilité de reporter les droits de cotisations inutilisés

ACHETER UNE MAISON

- Cotiser chaque année à votre Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour accumuler 25 000 \$
- Retirer ensuite cette somme pour la déposer dans votre REER (en respectant les limites permises)
- Retirer la somme en franchise d'impôt, conformément aux règles du Régime d'accession à la propriété (RAP)
- L'économie d'impôt découlant de votre cotisation au REER (elle peut atteindre 9 500 \$ si votre taux d'imposition est de 38 %) viendra accroître votre mise de fonds à l'achat de votre maison ou favoriser la réalisation de tout autre projet
- L'année suivant le retrait de votre CELI, investir de nouveau les 25 000 \$, les droits de cotisation de cette somme redevenant disponibles
- Le revenu de placement facilitera le remboursement progressif du REER (1 666 \$ par an pendant 15 ans) : par exemple, un rendement de 6,5 % vous procurera 1 625 \$ par an

ÉTUDIER

Appliquer la stratégie décrite ci-dessus, en tenant compte des particularités du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

DONNER OU PRÊTER DE L'ARGENT À VOS PROCHES

- Comme le revenu du CELI n'est pas imposable, les règles d'attribution du revenu ne s'appliquent pas
- En profiter pour faire un don ou un prêt sans intérêt à votre conjoint, à l'un de vos parents ou à un enfant majeur, pour qu'ils cotisent au CELI
- Ni vous ni le bénéficiaire n'aurez à payer de l'impôt sur le revenu de placement

EMPRUNTER POUR COTISER

- Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'un immeuble locatif, emprunter pour cotiser au CELI
- Recourir ensuite à la technique de mise à part de l'argent pour rendre déductibles d'impôt les intérêts de votre prêt

LÉGUER VOTRE CELI

Cotiser au maximum au CELI : celui-ci est transférable au conjoint, mais pas les droits de cotisation inutilisés

MAXIMISER UN HÉRITAGE

- Si vous héritez du CELI de votre conjoint, transférer les sommes dans votre propre CELI, même si vous en avez un besoin immédiat : tout retrait que vous effectuerez aura pour effet de générer de nouveaux droits de cotisation valables dès l'année suivante
- Si vous recevez une somme en héritage, investir au maximum dans votre CELI, en tenant compte de vos droits de cotisations inutilisés

PROTÉGER VOS PRESTATIONS FÉDÉRALES

Grâce au CELI, optimiser vos revenus sans compromettre votre droit au supplément de revenu garanti (SRG) ni vous exposer à un remboursement trop important de votre pension de sécurité de la vieillesse (PSV)

METTRE VOTRE CELI EN GARANTIE

Au lieu de retirer des sommes de votre CELI, l'offrir en garantie, surtout si vous avez la possibilité de rendre les intérêts déductibles (voir Emprunter pour cotiser)

PARTAGER VOS BIENS AVEC VOTRE EX-CONJOINT

Au lendemain d'une séparation ou d'un divorce, demander conseil à votre planificateur financier, pour évaluer avec lui s'il est préférable de retirer les sommes de votre CELI ou de profiter du transfert admissible entre conjoints

Pour toute information, n'hésitez pas et appelez-nous !

Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)
www.caissedelaculture.com

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.